



Dépistage du diabète gestationnel

Le dépistage systématique du diabète pendant la grossesse fait partie des mesures de prévention recommandées pour le suivi de la grossesse.

On parle de diabète gestationnel ou de diabète de la grossesse quand des «taux de sucre élevés» (=glycémie élevée) dans le sang sont constatés pour la première fois au cours d'une grossesse. Cette forme de diabète se déclare chez environ 10 à 15 % des femmes enceintes; c'est l'une des complications les plus fréquentes de la grossesse.

C'est pourquoi nous vous proposerons entre la 24^e et la 28^e semaine de votre grossesse un rendez-vous le matin pour faire une première prise de sang à jeun pour doser votre taux de sucre (glycémie) dans le sang.

En fonction des résultats, nous vous conseillerons de procéder à un test de détection du diabète de la grossesse nommé « hyperglycémie provoquée par voie orale » (HGPO).

Nous vous demanderons de venir à jeun à ce rendez-vous, soit ne plus rien manger ni boire depuis minuit. Cet examen teste l'évolution des taux de sucre dans votre sang avant et après l'absorption d'une boisson sucrée. Nous simulons ainsi les réactions de votre organisme face aux apports naturels de sucre respectivement d'aliments. **Si vous avez mangé, bu des boissons sucrées, sucé un bonbon ou mâché un chewing-gum le matin même, il ne sera pas possible d'effectuer le test. Il vous faut prévoir env. 2 heures et demie de temps.**

Une première prise de sang sera faite à l'arrivée. Ensuite nous vous demanderons de boire une boisson sucrée au léger goût de citron qui contient 75g de glucose. Des mesures de la glycémie auront ensuite lieu 1 heure et 2 heures après la première. Pendant ce temps nous vous demandons de rester à la salle d'attente. Il peut être bon de prévoir un peu de lecture ou de quoi vous distraire ainsi qu'une collation à prendre après l'examen. **Nous vous remercions de vous organiser en conséquence pour vous éviter tout stress.**

Il est important que vous vous présentiez à l'heure prévu pour cet examen afin de nous permettre de respecter au mieux l'horaire prévu. Nous ferons tout notre possible pour éviter des temps d'attente et la durée où vous ou d'autres femmes doivent rester à jeun. C'est pour cette même raison que ce RDV ne sera en principe pas combiné avec un autre RDV de suivi de grossesse.

Pourquoi ce dépistage vous est proposé

Jusqu'ici un dépistage était surtout proposé aux femmes présentant des facteurs de santé qui les mettaient tout particulièrement à risque de développer un diabète gestationnel. Ces facteurs ou données biographiques sont : le surpoids, la présence du diabète dans la famille (parents ou frères/sœurs), le diagnostic d'un diabète gestationnel au cours d'une grossesse précédente, l'origine africaine, asiatique ou sud-américaine, un âge supérieur à 30 ans, un passé de fausses-couches répétées, avoir accouché d'un bébé de plus de 4 kg.

Cependant toutes les femmes peuvent développer un diabète gestationnel et elles doivent également pouvoir accéder aux mesures thérapeutiques et de prévention.

Pourquoi dépister le diabète gestationnel

Le diabète apparaît lorsque l'organisme n'est plus capable de produire de l'insuline en quantité suffisante. Les modifications hormonales liées à la grossesse augmentent les besoins en insuline de la future mère. Lorsque l'organe appelé le pancréas, ne produit pas assez d'insuline, il se produit une élévation de la glycémie (« taux de sucre » dans le sang): c'est le diabète gestationnel.

Lorsque la glycémie de la mère est élevée, le sucre traverse le placenta et parvient au fœtus. Le fœtus réagit en augmentant sa propre production d'insuline, ce qui stimule chez lui la croissance et le stockage des graisses.

Il faut ainsi s'attendre à un bébé avec une taille et un poids importants pouvant compliquer l'accouchement. Ce risque peut être diminué grâce à la détection du diabète, suivi d'une proposition de prise en charge spécifique le cas échéant.

Le diabète gestationnel disparaît immédiatement après l'accouchement chez pratiquement toutes les femmes, mais un diabète dit de type 2 se déclare plus tard chez 25 à 50 % d'entre elles.

Comment reconnaître le diabète gestationnel

La plupart des femmes n'ont aucun des signes typiques d'un diabète (p. ex. fatigue, soif importante, besoins d'uriner fréquemment). Le diabète peut parfois se manifester par des signes non spécifiques, comme une tendance accrue aux infections urinaires, une élévation de la tension artérielle, une augmentation de la quantité de liquide amniotique ou la présence de sucre dans l'urine. Le dépistage entre la 24 à la 28e semaine permet de le diagnostiquer plus tôt sans attendre que ces signes amènent les soignants à le suspecter.

Le traitement

Dans 85 % des cas, le diabète gestationnel se traite très bien par une modification des habitudes alimentaires et une bonne hygiène de vie (repos, sommeil et activité physique) qui seront souvent suffisants pour contrôler le diabète de grossesse. Si le dépistage devait révéler un diabète gestationnel, nous vous proposerons un suivi à la consultation de diabétologie du CHUV avec laquelle nous collaborons étroitement. Le suivi de grossesse (= suivi obstétrical) sera adapté à vos besoins spécifiques et à ceux de votre enfant.

Pour des renseignements concernant le dépistage : Mme Herdé, assistante médicale, tél. 021 314 34 40 (le lundi, mardi et mercredi matin)

Pour des problèmes liés aux rendez-vous : Policlinique de la maternité, tél. 021 314 32 45 (heures ouvrables)

Source d'information complémentaire :

<http://www.diabetesgesellschaft.ch/fr/le-diabete/le-diabete-gestationnel/>